

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

Délibération
n° 2008.12.277

Aménagement du quartier de la gare :
acquisition de parcelles au département de la Charente

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

**DELIBERATION
N° 2008.12.277**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE : ACQUISITION DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

La perspective de la mise en service en 2015 de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux induit une réflexion majeure sur l'aménagement du quartier de la gare d'Angoulême, notamment par l'implantation d'une médiathèque d'agglomération (délibération n°120 du conseil communautaire du 10 juillet 2008) et la création d'une liaison douce piétonne, au sein du quartier de l'Houmeau, vers le fleuve Charente.

La ComAGA a donc fait part de son intention d'acheter dans le secteur concerné, les parcelles AP 48, 49 et 50, d'une superficie totale de 1 595 m², au département de la Charente qui en est propriétaire depuis 2004.

Après négociations, il est proposé d'acquérir l'ensemble des parcelles concernées pour un montant de 201 890 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 10 décembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare et notamment de l'implantation de la médiathèque d'agglomération, l'acquisition au département de la Charente des parcelles cadastrées AP n°48, 49 et 50, d'une superficie totale de 1 595 m², situées dans le quartier de l'Houmeau à Angoulême, au prix de 201 890 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2115.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 décembre 2008

Affiché le :

26 décembre 2008